**AGENCE BREBBIA KLUKOWSKI**

**Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €**

**Siège social : 50 rue de la Course 67000 STRASBOURG**

**RCS STRASBOURG 808 508 626**

-:- :- :- :- :-

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2025**

[...]

***A titre Extraordinaire***

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale et ce, à compter du 1er juin 2025, « ABK_architectes ».

En conséquence, elle décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

**Article 3 – Dénomination sociale**

La dénomination de la Société est :

ABK_architectes

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 50 rue de la Course 67000 STRASBOURG au 1 rue de Chalon-sur-Saône 67000 STRASBOURG à compter du 1er juin 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

SB AK

**Article 4 – Siège social**

Le siège social est fixé :

1 rue de Chalon-sur-Saône 67000 STRASBOURG

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Sarah BREBBIA



Anna KLUKOWSKI

